



FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB « EPAV » SAISON 2025 / 2026

Club affilié FFESSM N°02470010

www.epav-plongee.fr



Nom : Prénom :
Pour une réinscription, merci de ne remplir QUE les champs ci-dessous qui ont changé depuis la saison précédente
Nom de naissance (si différent du nom usuel) :
Date de naissance (*) :/...../..... Lieu de naissance (CP + ville) :
Adresse :
N° tél fixe : N° portable :
Adresse électronique (obligatoire !) :
Refuse le contrôle d'honorabilité (encadrants et dirigeants uniquement) : ☐
N° licence FFESSM : (si membre extérieur du club)

(*) Pour les mineurs, remplir l'autorisation parentale en page 3.

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....	
N° de téléphone :	N° de téléphone :

Nom et N° de Téléphone du médecin traitant :

Brevets

Brevets fédéraux	Actuel	Formation ou groupe souhaité
Niveau Plongée Bouteille		
Niveau Plongeur Apnée		
Niveau Encadrant		
Qualifications (Nitrox simple, confirmé, moniteur, Biologie, TIV, RIFA...)		

Pour tout brevet obtenu hors EPAV indiquer la date et le lieu délivrance et joindre une photocopie de la carte CMAS

Tarifs 2025 / 2026

Licence : ☐ Adulte : 140 € ☐ Jeunes (-16ans) : 80 € ☐ Enfants (-12ans) : 60 € ☐ Aidant : 40 €
☐ Nage avec palmes / Apnée : 90 € (part club uniquement : 40 €) ☐ Passager (licence fédérale seule) : 55 €

Assurance individuelle accident et assistance (partenariat FFESSM / Cabinet AXA LAFONT) Infos : ffessm.lafont-assurances.com
☐ Piscine : 13,40 € ☐ Loisir 1 : 24,20 € ☐ Loisir 2 : 28,85 € ☐ Loisir 3 : 49,45 €
☐ Loisir Top 1 : 46,35 € ☐ Loisir Top 2 : 57,70 € ☐ Loisir Top 3 : 95,80 €

« Je reconnais avoir été informé(e) par le club «EPAV» de l'intérêt de souscrire **une assurance individuelle complémentaire** et avoir pris connaissance des différents contrats proposés avec la licence. Je peux souscrire une autre assurance complémentaire comme proposé ci-après. Dans ce cas, je fournis une attestation d'assurance lors de mon inscription. »

☐ **DAN EUROPE** (Informations complémentaires : www.daneurope.org) ☐ **Autre Assurance privée** :

Abonnement Subaqua : 12 mois. ☐ Numérique : 20 € ☐ Papier : 35 € ☐ Numérique et papier : 40 €	TOTAL : €
--	------------------------

Vie du club

« Je certifie avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'« EPAV » (site internet et affichage club) ainsi que des normes et de la réglementation fédérale en vigueur, et je m'engage à les respecter ainsi que l'environnement et le milieu marin »

« J'autorise l'« EPAV » à diffuser ma photo ou celle de l'enfant ci-dessus nommé sur le site internet du club. » ☐ OUI ☐ NON

Fait à le **Signature**
(☐ du père ou ☐ de la mère pour un mineur)

Pièces fournies : ☐ fiche inscription ☐ certificat médical (imprimés fédéraux) ☐ règlement ☐ attestation d'assurance



EPAV

Club affilié FFESSM N°02470010

www.epav-plongee.fr



Objet : Contrat moral d'encadrement / d'enseignement

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :
.....
.....

Par la présente, je m'engage à encadrer / enseigner tout au long de la saison 2025 / 2026 en piscine et en mer en fonction des prérogatives de mon niveau d'encadrant / d'enseignant.

En compensation de cet engagement moral, je bénéficie de la prise en charge par l'EPAV de l'assurance Loisir 3 proposée par la FFESSM pour cette même saison. Si je suis déjà en possession d'une assurance personnelle me couvrant pour les activités proposées par l'EPAV, cette prise en charge est transformée en une ristourne sur ma cotisation annuelle, soit une remise de 49,45 €.

En cas de manquement à cet engagement, l'EPAV sera en droit de réclamer le règlement de la somme remise.

Fait à Le

Signature :



FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB « EPAV » SAISON 2025 / 2026

Club affilié FFESSM N°02470010
www.epav-plongee.fr



AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGÉE JEUNE

Structure (club/SCA) : Entente des plongeurs Autonomes Villeneuvois

- Plongeur encadré 12m (PE12*) à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20m (PE20*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- Plongeur encadré 40m (PE40*) à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 12 m (PA12*) ou 20m (PA20*) à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40m (PA40*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur
<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Autorise(ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12*, PA20* ou PA40*, le mineur peut-être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Fait à Le

Signature du responsable légal :